



## Animateur(rice) dans les centres de loisirs

Référence de l'offre : N°13

**Période 1** : Du 06/07/2026 au 24/07/2026

**Période 2** : Du 13/07/2026 au 31/07/2026

### Lieux – Coordonnées – Horaires

- **Lieux** : Les centres de Loisirs Frédéric Mistral-Casanova/Paul Langevin/Le Béalet/Joliot Curie
- **Nom du Directeur de Pôle** : Hervé BOURGOGNE
- **Nom du Responsable de Service** : Daouia MEKBOUL et Véronique PIGNAY
- **Nom de l'Encadrant** : Le(a) Directeur(trice) du centre
- **Horaires** : **9h00 à 16H00** Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités du centre dans la limite de 35 heures par semaine
- **Contact** : **Service des Ressources Humaines**  
 [recrutement.emploi@berreletang.fr](mailto:recrutement.emploi@berreletang.fr)  
 04 42 74 94 10

### Missions

Placé(e) sous l'autorité du directeur et directeur adjoint, vous faites partie de l'équipe d'animation et êtes chargé(s) :

- De participer à l'encadrement d'un groupe d'enfants
- Accueillir les enfants
- Planifier et organiser un cycle d'activités en fonction des besoins du groupe en collaboration avec l'équipe
- Préparer, animer, évaluer une séance ou un cycle d'activités
- Mettre en œuvre des situations pédagogiques d'apprentissage
- Pratiquer et démontrer une ou plusieurs activités ou disciplines
- Appliquer et assurer les règles de sécurité dans les activités
- Participer au rangement et nettoyage des activités
- D'assurer une polyvalence inter groupes ou inter centres pour raison de service
- Appliquer le protocole sanitaire en vigueur
- Capacités à s'intégrer dans l'équipe d'animation
- Utiliser les techniques et appliquer la législation de l'animation
- Organiser des activités de loisir
- Assurer la sécurité des enfants

### Savoir être

- Discrétion et neutralité
- Sens du service public
- Bon sens relationnel
- Être organisé, rigoureux, méthodique
- Respect des horaires de travail
- L'utilisation du téléphone portable est interdite sauf urgences

## Certifications recherchées

- De préférence titulaire BAFA ou BAFA en cours/CAP petite enfance
- Vaccins à jour obligatoires

## Rémunération et jours de congés

- Votre rémunération vous sera versée le mois suivant la période à laquelle vous avez été embauché(e)
- Votre contrat vous donne droit à 1,5 jours de congé. Les jours seront choisis d'un commun accord avec votre encadrant
- Une réunion sera organisée dans le centre d'affectation avant le début du contrat